

0000 13



Escautpont Ville Dynamique

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230210-2023_13-AR

S²LO

ARRÊTÉ MUNICIPAL MODIFICATIF PORTANT CESSATION DE FONCTION D'UN REGISSEUR INTERIMAIRE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE : RESTAURATION SCOLAIRE ET Garderie PERI-SCOLAIRE

Nous, Maire de la Ville d'ESCAUTPONT,

Vu l'article R 1617-5-1 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la nomination d'un régisseur intérimaire lorsque le régisseur titulaire est absent ou empêché pour une durée de plus de deux mois,

Vu l'arrêté municipal en date du 03 septembre 2013, instituant une régie de recette pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de restauration scolaire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 3 septembre 2001 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté municipal modificatif en date du 10 septembre 2013, portant nomination d'un régisseur de recettes pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de restauration scolaire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 21 août 2019, modifiant la régie de recettes pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et de garderie péri-scolaire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 novembre 2022, portant nomination d'un régisseur intérimaire de recettes pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et garderie péri-scolaire ;

Vu l'arrêté municipal modificatif en date du 24 juin 2022 portant nomination de Madame MEURIN née DELEPINE Paule, régisseur de recettes pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et de garderie péri-scolaire ;

Vu la reprise de fonctions de Madame MEURIN née DELEPINE Paule depuis le 24 janvier 2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date  2023 ;

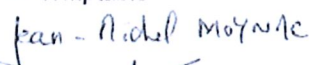
ARRETONS

ARTICLE PREMIER- Il est mis fin, à compter du 14 février 2023, aux fonctions de Monsieur KANT Bernard en tant que régisseur intérimaire de la régie de recettes pour l'encaissement de la Restauration Scolaire et Garderie Péri-Scolaire.

ARTICLE 2- Le Maire de la Commune d'Escautpont et le Comptable assignataire de la Trésorerie de Condé-sur-l'Escaut sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le comptable

Fait à Escautpont le 04 février 2023


Jean-Nicolas Moynac

